

Des prisons aux jardins de l'ancien palais épiscopal

Chartreins et visiteurs aiment contempler depuis les terrasses de l'ancien palais épiscopal la ville basse et son extension au-delà de l'Eure.

On sait que la première de ces terrasses fut aménagée en 1630 par l'évêque Léonor d'Estampes lorsqu'il fit ajouter à l'ancien palais une aile rejoignant la cathédrale par une galerie dont quelques arcades subsistent aujourd'hui.

Considérablement agrandis par l'évêque Fleury en 1783, notamment avec la construction de l'orangerie, ces jardins devinrent un écrin digne des embellissements et des aménagements qu'il avait apportés aux bâtiments. Afin d'éliminer des constructions peu esthétiques situées immédiatement sous la terrasse, il avait acquis les 2000 m² de terrain et de bâtiments délabrés du collège Pocquet, puis quelques terrains et ruelles voisines, ainsi qu'un verger de 400 m².

Dans ses Recherches sur Chartres, Charles Challine décrit avec enthousiasme les beaux arbres fruitiers de l'évêque, le « petit jardin rempli de fleurs rares où l'on met aussi quelques orangers », la « grande terrasse et le jardin qui font le tour du rond-point de l'église », et « le beau pavillon transféré dans le jardin bas ».

Pour aménager les premiers jardins de la terrasse supérieure, il avait fallu démolir les prisons qui s'y trouvaient. Les « plus affreuses », dit Challine, elles « contenaient entre plusieurs cachots très étroits, un dans lequel le criminel était descendu au moyen d'une corde, par un orifice qui se trouvait fermé par une pierre taillée en pointe de diamants comme toutes celles qui constituaient les parois de ce cachot, sol, plafond et côtés, de sorte que le prisonnier ne s'y pouvait reposer en aucun endroit, ni même s'y tenir debout sans beaucoup d'incommodité ».

Juliette Clément
Société Archéologique d'Eure-et-Loir
Publication Société Archéologique
d'Eure-et-Loir, Chartres, 2006.